



La raison de notre espérance

L'origine du gouvernement civil

Le gouvernement civil

« Nous croyons qu'à cause de la dépravation du genre humain, notre Dieu bon a établi des rois, des princes et des autorités civiles. Il veut que le monde soit gouverné par des lois et des règles, afin que l'inconduite des hommes soit réprimée et que tout se fasse avec bon ordre entre eux. À cette fin, il a mis l'épée dans les mains des autorités civiles pour punir les méchants et protéger les gens de bien (Rm 13.1-4). Leur tâche consiste non seulement à surveiller et à faire respecter l'ordre public, mais aussi à protéger l'Église et son ministère, afin que le Royaume de Jésus-Christ avance, que la Parole de l'Évangile soit prêchée partout et qu'ainsi Dieu soit honoré et servi par chacun, comme il l'ordonne dans sa Parole.

De plus, chacun — quels que soient sa qualité, sa condition ou son état — doit payer les impôts, être soumis aux autorités civiles, les honorer, les respecter et leur obéir en toutes choses qui ne sont pas contraires à la Parole de Dieu. Nous devons prier pour ces autorités afin que le Seigneur les dirige dans toutes leurs voies et que nous puissions mener une vie paisible et tranquille en toute piété et honnêteté (1 Tm 2.1-2).

Nous rejetons donc l'erreur des anabaptistes et autres rebelles. De manière générale, nous réprouvons l'erreur de tous ceux qui veulent rejeter les autorités supérieures et les dirigeants, et qui veulent renverser la justice en établissant des communautés où les biens sont mis en commun et en troublant le bon ordre que Dieu a établi parmi les hommes. »

Confession de foi des Pays-Bas, article 36

1. L'auteur de ce document respectait l'autorité
2. L'origine du gouvernement
3. Les gouvernements existent grâce à la bonté divine
4. La nécessité des gouvernements dans le contexte de la chute
5. Le chrétien et la politique

¹ Le Synode général de 1905 des Églises réformées aux Pays-Bas (Gereformeerde Kerken in Nederland) a enlevé à cet endroit les mots suivants de la version originale : « que toute idolâtrie et tout faux service de Dieu soient ôtés et détruits, que le royaume de l'antichrist soit détruit ». D'autres Églises réformées ont gardé ces mots, d'autres les ont changés.

Nous avons terminé la longue section de la Confession de foi des Pays-Bas concernant l'Église (art. 27 à 32) et les sacrements (art. 33 à 35) et nous abordons maintenant la question du gouvernement civil (art. 36).

Le fait qu'une confession de foi, qui traite de sujets spirituels, discute du rôle du gouvernement peut sembler étonnant. En quoi ce sujet peut-il concerner l'Église? Certains ont affirmé qu'en incluant l'article 36, cette confession est allée trop loin et qu'elle a débordé de son champ de compétence. Toutefois, la Bible elle-même parle du rôle des dirigeants civils. Il convient donc très bien que l'Église affirme et explique la révélation de la Parole de Dieu à propos du rôle des gouvernements et de nos responsabilités à l'égard de ceux qui nous gouvernent.

1. L'auteur de ce document respectait l'autorité

En réalité, cet article 36 constitue un très beau témoignage chrétien. Souvenons-nous du contexte dans lequel Guy de Brès a écrit ce document. À son époque, les autorités catholiques romaines reprochaient aux réformés d'être des révolutionnaires qui voulaient renverser l'ordre civil. Dans l'espoir de se débarrasser des réformés, les catholiques romains les ont assimilés aux révolutionnaires anabaptistes qui s'opposaient au pouvoir établi et refusaient toute forme d'autorité.

Plusieurs anabaptistes pensaient que, puisque les chrétiens font partie du Royaume de Jésus-Christ, ils ne devaient plus être soumis aux rois de ce monde. Ils refusaient donc de participer aux affaires du gouvernement, de payer des impôts ou de s'enrôler dans l'armée. Cette position a entraîné plusieurs rébellions malheureuses, comme celle de Münster.

Les réformés ont rétorqué en affirmant qu'ils ne cherchaient pas la destruction du gouvernement ou le désordre. L'auteur de la Confession des Pays-Bas a écrit en partie cet ouvrage pour réfuter des allégations infondées et défendre l'intégrité des Églises réformées sur cette question. C'est pour cette raison que l'article 36 se termine de cette manière.

« Nous rejetons donc l'erreur des anabaptistes et autres rebelles. De manière générale, nous réprouvons l'erreur de tous ceux qui veulent rejeter les autorités supérieures et les dirigeants, et qui veulent renverser la justice en établissant des communautés où les biens sont mis en commun et en troublant le bon ordre que Dieu a établi parmi les hommes » (art. 36).

Certains groupes réformés ont parfois causé des agitations au milieu des persécutions, comme le mouvement iconoclaste, qui cherchait à détruire les statues dans les églises. Tout au long de sa vie, Guy de Brès a encouragé les croyants à obéir aux structures existantes et à respecter les dirigeants en place. Il est finalement mort, victime de la répression des autorités civiles. Juste avant de rendre l'âme, il a une dernière fois exhorté ses frères à ne pas s'insurger contre le pouvoir en place, mais à se soumettre au gouvernement que Dieu a établi.

L'article 36 de sa confession va bien au-delà d'une simple réflexion théorique. Il s'agit du testament émouvant d'un bon citoyen chrétien signé de son propre sang.

2. L'origine du gouvernement

L'article 36 énonce l'origine du gouvernement civil. Tout comme l'Église vient de Dieu, de même le gouvernement civil existe parce que Dieu lui-même l'a établi. « *Nous croyons qu'à cause de la dépravation du genre humain, notre Dieu bon a établi des rois, des princes et des autorités civiles* » (art. 36). En affirmant que les magistrats sont des serviteurs de Dieu établis par Dieu, les réformés mettaient fin aux fausses rumeurs qui circulaient à leur sujet. Cette manière de voir les autorités civiles est directement tirée de la Bible.

« *Par moi [c'est-à-dire par la sagesse de Dieu], les rois règnent et les princes ordonnent ce qui est juste; par moi gouvernent les chefs, les notables, tous les juges de la terre* » (Pr 8.15-16).

Le roi Neboukadnetsar avait consulté le prophète Daniel pour qu'il interprète le songe mystérieux qu'il venait d'avoir. Daniel révéla alors que c'est en vérité le Tout-Puissant qui l'avait choisi comme souverain de Babylone.

« *Ô, roi, tu es le roi des rois, car le Dieu des cieux t'a donné le royaume, la puissance, la force et la gloire. Il a remis entre tes mains, en quelque lieu qu'ils habitent, les fils des hommes, les bêtes des champs et les oiseaux du ciel, et il t'a fait dominer sur eux tous; c'est toi qui es la tête d'or* » (Dn 2.37-38).

Daniel a affirmé que Dieu établirait ensuite trois autres royaumes puissants, mais que tous ces royaumes s'effondreraient, car Dieu les renverserait par sa main toute-puissante. En somme, c'est lui qui établit et qui renverse les gouvernements. À l'opposé de ces royaumes terrestres, Dieu devait établir un royaume éternel. Daniel l'a prophétiquement annoncé.

« *Dans le temps de ces rois, le Dieu des cieux suscitera un royaume qui ne sera jamais détruit, et ce royaume ne passera pas sous la domination d'un autre peuple; il pulvérisera et anéantira tous ces royaumes-là, et lui-même subsistera éternellement* » (Dn 2.44).

3. Les gouvernements existent grâce à la bonté divine

Pourquoi Dieu a-t-il institué des gouvernements civils pour exercer une forme d'autorité sur nous? La réponse se trouve dans la bonté de Dieu. En effet, l'article 36 stipule que c'est parce que « *notre Dieu bon a établi des rois, des princes et des autorités civiles* ». Il faut avoir la foi pour comprendre que nos dirigeants règnent sur nous grâce à la bonté divine! En vérité, notre Dieu plein de bonté a décidé d'établir un ordre et une justice dans la société en raison de la corruption humaine. En l'absence de dirigeants, la société deviendrait beaucoup plus chaotique.

Distinguer la bonté de Dieu et sa grâce s'avère très utile. En effet, notre Dieu montre sa bonté envers tous les humains, qui ont été créés à son image. Par contre, sa grâce est réservée à ses enfants, qui sont unis à Jésus-Christ par la foi, afin qu'ils puissent recevoir la vie éternelle. Par sa grâce, Dieu fait briller la lumière du Christ dans nos cœurs. Par sa bonté, il fait briller son soleil sur les bons et sur les

méchants (Mt 5.45). Les gouvernements existent à cause de la bonté de Dieu! Cependant, notre statut en tant que citoyens de son Royaume éternel dépend de sa grâce infinie en Jésus-Christ!

Cette façon de comprendre l'origine de nos gouvernements change radicalement la manière dont on les perçoit. Il est important de remercier Dieu pour les dirigeants qu'il nous a donnés, même si la corruption s'infiltré dans diverses sphères de la gouvernance. Sans gouvernement, la situation deviendrait encore plus chaotique! Imaginez, par exemple, qu'on abolisse les corps policiers dans nos villes et dans tout le pays. Cela créerait un véritable chaos!

4. La nécessité des gouvernements dans le contexte de la chute

C'est dans le contexte de la chute que Dieu a bien voulu établir des gouvernements pour maintenir l'ordre social. « *Nous croyons qu'à cause de la dépravation du genre humain, notre Dieu bon a établi des rois, des princes et des autorités civiles* » (art. 36). Cela ne signifie pas nécessairement que, sans la chute, il n'y aurait pas eu de dirigeants. Nous ne pouvons pas savoir ce qui se serait passé si le péché n'avait jamais existé. Des gouvernements auraient peut-être existé malgré tout, puisqu'au ciel, même parmi les anges purs et sans péché, un ordre et une hiérarchie existent. Nous ne pouvons pas spéculer, puisque la Bible ne nous dit rien de plus sur le sujet.

Toutefois, on peut affirmer sans se tromper que, si le péché n'était pas entré dans le monde, les gouvernements n'auraient pas eu besoin d'utiliser l'épée pour exercer la justice et punir les criminels, puisque de telles mesures se seraient avérées superflues. Cependant, « *à cause de la dépravation du genre humain* », notre Dieu bon a établi des dirigeants. Ces derniers sont là pour punir les malfaiteurs et protéger l'ensemble de la population.

En Romains 13, l'apôtre Paul nous explique très clairement que c'est Dieu qui établit les dirigeants. Voilà pourquoi nous devons nous soumettre à eux.

« *Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures; car il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées par Dieu. C'est pourquoi celui qui s'oppose à l'autorité résiste à l'ordre de Dieu, et ceux qui résistent attireront une condamnation sur eux-mêmes* » (Rm 13.1-2).

Souvenons-nous que c'est l'empereur Néron qui exerçait son autorité à Rome quand Paul a écrit cette lettre...

5. Le chrétien et la politique

La Bible ne dit pas quels systèmes de gouvernement les États devraient adopter. Que ce soit des monarchies ou des démocraties, Dieu met en place les dirigeants. Dans le cas de nos démocraties modernes, Dieu se sert du vote du peuple pour les mettre en place et nous sommes appelés à obéir au gouvernement qui nous appelle à voter. Nous devons toutefois nous rappeler l'enseignement de la Parole de Dieu. Les dirigeants, qu'ils en soient conscients ou non, représentent Dieu avant tout, et non pas le peuple. Ils auront à répondre de leur gouvernance devant le Roi des rois.

En même temps, puisque Dieu, dans notre pays et à notre époque, a subdivisé son pouvoir à une partie de la population, cela fait des citoyens adultes qui sont partiellement des dirigeants et partiellement des soumis. Cette responsabilité d'autorité nous incombe en partie dans notre participation à la vie civique, soit en votant, soit en accomplissant une autre action légitime à laquelle nous sommes appelés en tant qu'autorités (jurés, députés, conseillers municipaux, etc.). Nous aussi aurons à répondre de notre gouvernance devant le Roi des rois, de nos votes et de quelque autre action civique à laquelle nous sommes tenus de participer.

Dans tout cela, nous devons embrasser le Fils qui détient l'autorité suprême (Ps 2). C'est Dieu qui détient toute autorité et qui donne le pouvoir à qui il veut.

L'Église n'est pas directement appelée à s'occuper des affaires politiques. Sa vocation consiste à prêcher l'Évangile et à prendre soin du peuple de Dieu. Cependant, les pasteurs et les anciens devraient rappeler à nos politiciens que le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs les tient pour responsables de leur gouvernance et qu'ils devront rendre compte devant Dieu de la manière dont ils se seront acquittés de leurs responsabilités publiques.

Bien que l'Église ne doive pas directement s'occuper de politique, les chrétiens à titre individuel devraient être disposés à s'engager en politique. Ils peuvent se présenter comme candidats ou s'impliquer dans les affaires municipales, provinciales et fédérales. En effet, le monde entier appartient à Dieu et les chrétiens reconnaissent que Jésus-Christ est Seigneur des seigneurs. La politique est bien plus qu'une affaire « sale » : c'est un don que Dieu, dans sa bonté, a fait aux hommes pour éviter que le désordre et la corruption deviennent encore pires.

Paulin Bédard, pasteur

La raison de notre espérance, série d'études doctrinales sur la Confession de foi des Pays-Bas.

L'auteur est pasteur et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

www.ressourceschretiennes.com



2021. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))

Il est également interdit de reproduire la Confession des Pays-Bas dans son intégralité à des fins commerciales sans l'autorisation préalable des Éditions Kerygma. Ressources chrétiennes a obtenu cette permission dans le cadre de cette publication.